



3 questions à... Jean Robert Szklarz

Secrétaire général du SNADGI-CGT
(Syndicat National des Agents de la Direction Générale des Impôts)

La baisse de l'impôt sur le revenu avec effet dès les acomptes provisionnels ou les prélèvements mensuels selon le cas, c'est plutôt une bonne nouvelle non ?

Les premiers acomptes ou mensualités seront en effet réduits forfaitairement de 8 % dans la limite de 300 euros pour rendre visible la baisse de l'impôt dans le contexte des élections présidentielles. C'est une mesure complexe qui va générer des augmentations brutales de mensualités ou de soldes en fin d'année du fait qu'elle ne prend pas en compte les variations de revenus sur les années 2006 et 2007, sans compter les réclamations contentieuses prévisibles. Cela est d'autant plus scandaleux qu'il existe actuellement des modalités qui permettent aux contribuables de faire modifier leurs acomptes ou mensualités, prenant en compte la réalité de leurs revenus et de l'impôt exigible. C'est donc bien une mesure strictement électoraliste, dont les foyers fiscaux non imposables sont évidemment écartés.

D'où provient cette cagnotte de 5 milliards d'€ sur les rentrées fiscales 2006 dont on nous parle sans cesse et dont on ne voit pas la couleur ? A quoi est-elle utilisée ?

D'abord de l'impôt sur les sociétés pour un surplus de 2,2 Md'€, dus en partie à une mesure technique sur les versements d'acomptes en fin d'an-

née des grandes entreprises et surtout aux profits colossaux du CAC 40.

De la TVA pour 1,7 Md'€ attribués à la vigueur de la consommation et 1 M d'e provenant de l'impôt sur le revenu. Le gouvernement largement responsable de l'explosion de la dette par ses cadeaux fiscaux a annoncé que la totalité, soit environ 5 Md€, serait affectée au désendettement de l'Etat. Sans le maintien des niches fiscales et la baisse de l'impôt sur le revenu engagée depuis trop longtemps, sans la réforme de l'impôt sur le revenu applicable en 2007 (5 Md'€ pour la baisse des tranches, le bouclier fiscal profitant à certains assujettis à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune etc.) les surplus fiscaux permettraient une réorientation budgétaire indispensable pour d'une part, satisfaire les besoins d'investissements, de recherche, de formation, et d'autre part, conforter la solidarité qui se manifeste par la redistribution.

La politique fiscale c'est aussi la source de recettes pour les finances publiques, donc pour le financement de la fonction publique, de services publics : peux-tu nous dire les grandes lignes de ce qui pourrait la rendre à la fois plus juste et plus efficace ?

La politique fiscale doit s'inscrire dans une dynamique économique et sociale ambitieuse. A cet égard, le financement de services publics de qualité, et notamment de services publics de proximité passe par la

définition des missions et de leur périmètre budgétaire. Malheureusement, l'orientation budgétaire durant toute cette législature a consisté à sous financer les services publics pour remettre en cause les missions.

Or, le système fiscal peut être à la fois juste et efficace, en respectant des principes et en se donnant les moyens matériels et humains de les appliquer. Tout d'abord, il convient de réaffirmer l'importance dans la ressource budgétaire des impôts progressifs (impôt sur le revenu, droits de successions et de donations, impôt de solidarité sur la fortune), de contenir les impôts proportionnels comme la TVA ou la CSG qui est un quasi impôt, de défendre un impôt sur les sociétés débarrassé de son assiette trop étroite et de sa définition territoriale fragilisée sur le plan européen et international. Il convient de rappeler la nécessité de rénover la fiscalité locale injuste qui déstabilise les budgets des collectivités locales.

Les systèmes de péréquation actuels sont inefficaces pour réduire les inégalités entre personnes, entre communes, groupements de collectivités, départements et régions. La décentralisation, pour être un facteur de développement économique, nécessite la mise en place d'un pôle de financement public et d'une péréquation obligatoire. Cela exige une nouvelle assiette de la fiscalité locale passant par une participation accrue des entreprises au financement des services publics locaux dont elles bénéficient.

La CGT a détaillé précisément toutes ces propositions qui sont disponibles sur le site confédéral.